



Titre de voyage et visa de retour

Par **Patricia92**, le **16/06/2015** à **18:19**

Bonjour

J'ai quelques question a vous poser, j'ai fait une demande de regularisation par le travail le 18decembre 2014 et le 26 fevrier j'ai eu une reponse favorable de la prefecture en disant de passer a laprefecture pour prendre un empreinte pour la fabrication de titre de sejour salarié. Ce jour la j'ai recu un recepeci de 4 mois qui m'autorise a travailler et jusqu'a aujourd'hui j'attends pour recuperer le titre.

Ma question est en general ils mettent combien de temps pour l'instruction du dossier et la fabrication du titre? Toug en sachant que j'ai pris un billet d'avion pour partir fin juillet alors qu'on ne peut pas voyager avec un recepice de premiere demande.

Et de deux est ce qu'on a le droit de demander un document ou un visa de retour en france. Merci a vous

Par **chris_idv**, le **05/07/2015** à **10:00**

Bonjour,

Si vous souhaitez rester en France evitez de partir à fin juillet si vous n'avez pas reçu d'ici la votre titre de séjour...

Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **08/07/2015** à **14:44**

Bonjour

il existe un visa de retour délivré par la préfecture mais sous certaines conditions.

En tout état de cause votre carte de séjour devrait déjà vous avoir été délivrée.
Contactez votre préfecture pour de plus amples informations.

Restant à votre disposition.